COPIE POUR INFORMATION

MINISTERE D'ETAT
AFFAIRES CULTURELLES

République Française

A R R Ê T É

Le Ministre d'Etat chargé des Affaires Culturelles,

VU la loi du 2 Mai 1930 réorganisant la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque et notamment l'article 4 ;

VU la loi du 12 Avril 1943 portant réglementation de la publicité et des enseignes et notamment les articles 5 et 9 ;

VU le décret du 3 Février 1959 relatif aux attributions d'un Ministre d'Etat ;

VU le décret du 24 Juillet 1959 portant organisation du Ministère des Affaires Culturelles ;

VU le décret du 18 Mars 1960 portant application du décret du 7 Février 1959 relatif au camping et notamment les articles 2 et 6 ;

VU la délibération du 16 Février 1966 de la Commission départementale des Sites, Perspectives et Paysages de Saône-et-Loire ;

A R R Ê T E :

Article 1er - Est inscrit sur l'Inventaire des Sites pittoresques du département de Saône-et-Loire, l'ensemble formé à AUTUN par les vieux quartiers et délimité par le périmètre suivant (en tournant dans le sens de la marche des aiguilles d'une montre) :

- Avenue du Morvan depuis le Boulevard des Résistants fusillés,
- Rue Fernand Renaud, rue Pernette, Avenue de la Gare, Nord de la place du Champ de Mars,
- Rue Jean et Bernard De Lattre de Tassigny, rue de l'Arquebuse, rue Gaston Jolliet, rue Ste Anne.
- Rue du Faubourg St.Pancrace, rue Raquette, rue du Faubourg St. Blaise, Boulevard Mac-Mahon et Boulevard des Résistants Fusillés.

../..

Article 2 - Le présent arrêté sera notifié au Préfet du département de Saône-etLoire, et au Maire de la commune d'AUTUN, qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Paris, le 6 Février 1967

Pour le Ministre et par délégation :
Le Maître des Requêtes au Conseil d'Etat
Directeur de l'Architecture,

Signé : Mar QUERRIEN

Pour Ampliation :
Pr. l'Administrateur Civil
chargé des Sites,

Signé : A. VIGNIER

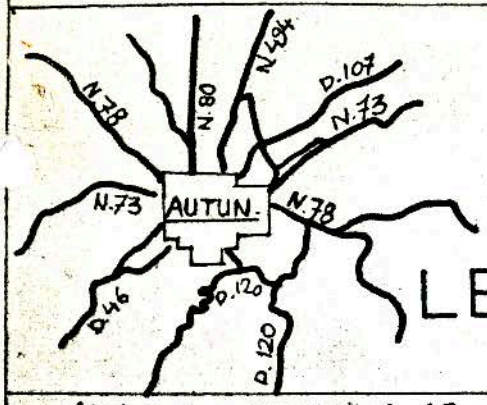

SAONE_ET_LOIRE_71_

AUTUN

Chef_lieu d'Arrondt;

LES VIEUX QUARTIERS.

Michelin au 200000, n° 69, Pli .7.

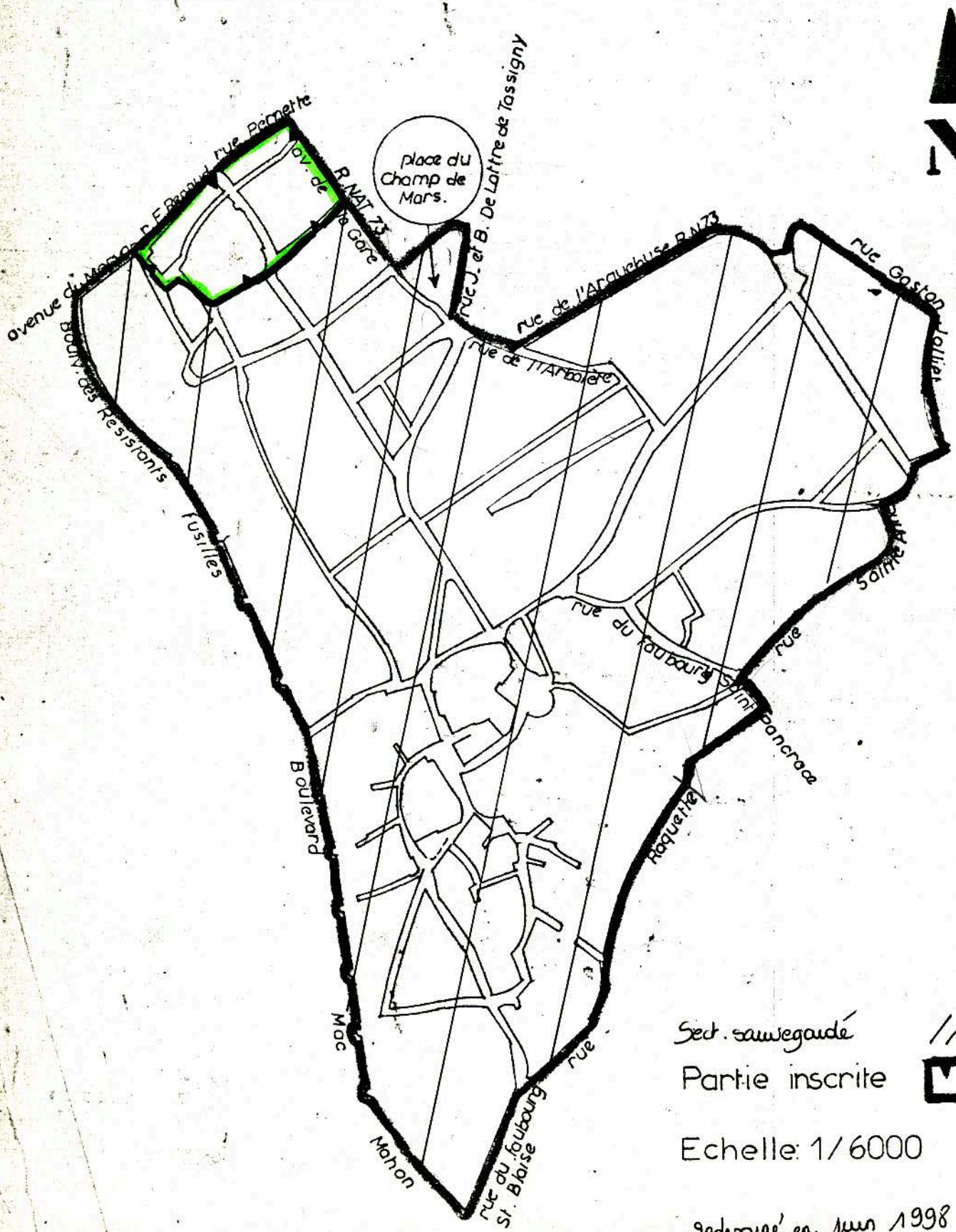

Sect. sauvegardé ////

Partie inscrite

Echelle: 1/6000

Redessiné en juin 1998.